

## MESURES DE COMPENSATION

### MESURE EN FAVEUR DES MANGROVES

MC5 Restauration de mangrove

### MESURES EN FAVEUR DES ESPÈCES MARINES PROTÉGÉES

MC1

Mise en œuvre du programme Surveillance - Anticollision - Observation (SAO) en faveur de la conservation des cétacés

#### 3 ESPÈCES CIBLES :

- MEGAPTERA NOVAEANGLIAE (BALEINE À BOSSE)
- PHYSETER MACROCEPHALUS (CACHALOT)
- TURSIOPS TRUNCATUS (GRAND DAUPHIN)

MC2

Mesure en faveur de la conservation des espèces de tortues marines

### MESURES EN FAVEUR DE L'AVIFAUNE

MC3

Aménagement de sites favorables à la nidification de la petite sterne dans le PCSM

MC4

Mise en place de reposoirs pour les pélicans bruns



UNE MISE EN ŒUVRE PARTENARIALE



## MESURES DE SUIVI

### MESURES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE CHANTIER

SU1

Suivi des mesures de réduction de bruit de chantier

SU3

SU2

Suivi des mesures de réduction relatives aux déchets et à la pollution des eaux portuaires (augmentation de la turbidité)

SU4

Sécurité environnement de chantier

SU6

SU5

Suivi des mesures sur le trafic terrestre et maritime

SU7

Suivi par acoustique sous-marine du chantier

SU8

Suivi des nuisances vibratoires

SU9

Suivi de la qualité de l'air

SU10

Coordinateur environnemental



### MESURES EN PHASE EXPLOITATION

SU11

Suivi de l'extension du quai 12

SU12

Suivi des anodes sacrificielles posées

SU17

SU16

Suivis acoustiques terrestres et par acoustique sous-marine

UN ENGAGEMENT SUR LE LONG TERME : 30 ANS DE SUIVI POUR CERTAINES MESURES

### MESURES DÉDIÉES AUX ESPÈCES ET AUX HABITATS

SU13

SU15

SU14

SU18

Suivis des mesures compensatoires (sternes, pélicans et mangrove) et suivi des collisions

SU19

Suivi de la qualité de l'eau et des sédiments

SU20

Suivi de l'évolution des herbiers et des EEE (Espèces Exotiques Envahissantes)

# TRAVAUX D'EXTENSION DU QUAÏ 12 DU TERMINAL DE JARRY BAIE-MAHAULT

MESURES ENVIRONNEMENTALES



UN PORT ENGAGÉ POUR  
UN AVENIR DURABLE

## Contact

0590 686 351

communication@port-guadeloupe.com

# Présentation du projet

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Une extension de 120 m de longueur par 45 m de largeur dans le prolongement du quai 12 existant

TRAVAUX ENCADRÉS  
PAR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
N°971-2023-06-27-00002  
DU 27/06/2023 ET L'ARRÊTÉ  
PRÉFECTORAL  
COMPLÉMENTAIRE  
N°971-2024-05-23-00001  
DU 23/05/2024

- Construction d'un quai sur pieux mis en place depuis la mer
- Mise en place d'un rideau de soutènement permettant de maintenir le terre-plein existant
- Adaptation du quai 12 pour le connecter à l'extension et conforter le talus adjacent
- Construction d'une poutre pour la mise en place de la structure d'accueil des portiques XL

- Nivellement du fond pour obtenir un tirant d'eau admissible de 15m au droit des quais
- Installation d'un duc d'Albe d'amarrage et sa passerelle de lamanage pour exploiter les 300 m de linéaire de quai
- Mise en place des équipements du quai adaptés à des navires de 100 000 tonnes.

## DES TRAVAUX ASSORTIS DE MESURES ENVIRONNEMENTALES IMPORTANTES

Dès la conception et tout au long de l'élaboration du projet, le Grand Port Maritime de la Guadeloupe s'est attaché à rechercher les meilleures mesures environnementales pour limiter les incidences sur l'environnement. Ainsi, 43 mesures ERCS (Eviter, Réduire, Compenser, Suivre) seront mises en place dès le démarrage des travaux. Celles-ci visent à :

- Eviter l'atteinte à l'environnement,
- Réduire les impacts n'ayant pas pu être évités,
- Compenser les impacts résiduels,
- Evaluer les impacts et suivre l'efficacité des mesures ERC.

ÉVITER      RÉDUIRE      COMPENSER      SUIVRE

5

Mesures d'évitement

13

Mesures de réduction

5

Mesures de compensation

20

Mesures de suivi

## MESURES D'ÉVITEMENT

### UNE ÉVOLUTION DE LA SOLUTION TECHNIQUE

- Diminution de la quantité de pieux et augmentation de diamètre des pieux
- Simplification des travaux de raccordement et réduction du volume de béton
- Suppression des chemises
- Diminution de la quantité de sédiments curés

### OPTIMISATION ENVIRONNEMENTALE

- Réduction de la durée des travaux de battage/vibrofonçage
- Réduction des incidences relatives au bruit sous-marin
- Diminution de la durée des travaux
- Réduction des incidences relatives au bruit aérien
- Réduction de l'impact sur la qualité de l'eau
- Diminution des risques de pollution

### MESURES D'ÉVITEMENT DES IMPACTS EN PHASE CHANTIER

ME1 Maintien de l'activité portuaire

ME2 Protection individuelle contre le bruit

ME3 Disposition permettant d'éviter la chute de matériaux dans le milieu marin

ME4 Evacuation et traitement des sédiments curés sans remise en suspension dans le milieu marin

ME5 Gestion des déchets



## MESURES DE RÉDUCTION

### MESURES D'OPTIMISATION DE LA CONCEPTION TECHNIQUE

MR1 Diminution du nombre de chemises

MR2 Réduction de la dispersion des matières remises en suspension

MR5 Réduction des nuisances sonores par choix de la taille des pieux



### MESURES EN FAVEUR DES ESPÈCES MARINES PROTÉGÉES

MR4 Réduction des impacts sonores du chantier

MR6 Réduction du risque de blessures auditives des espèces marines sensibles au bruit

MR7 Réduction du niveau de bruit sous-marin

MR8 Réduction du risque de blessures auditives par démarrage progressif du battage

MR9 Mise en place d'une procédure de sauvetage



DES MESURES INNOVANTES POUR LIMITER LA PROPAGATION DU BRUIT SOUS-MARIN

### MESURES POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE POLLUTION

MR12 Prévention des pollutions accidentelles et anticipation des moyens d'intervention

MR10 Protection des riverains contre les nuisances sonores

MR11 Lutte contre la pollution de l'air

MR13 Réduction de la pollution lumineuse

